

**DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT A CETTE DEMANDE, RECTO, A4, SANS AGRAFE, UNIQUEMENT**

**Les co-emprunteurs**

- la carte d'identité ou le passeport (recto et verso) avec une signature originale sur la copie
- le permis B ou C (recto et verso)
- le certificat de famille ou si séparation de biens, le contrat de mariage
- l'extrait de l'office des poursuites, datant de 3 mois au maximum
- les 3 dernières fiches de salaire ou 3 derniers bilans si indépendant
- le dernier certificat de salaire (certificat pour déclaration d'impôts)
- le dernier avis de taxation d'impôts
- la dernière déclaration d'impôts complète, y compris toutes les annexes officielles
- liste des avoirs en compte, titres ou autres objets immobiliers (avec dettes)
- la dernière attestation LPP
- les polices d'assurances vie et des 3ème piliers libres ou liés, si possible avec valeur de rachat
- les justificatifs d'autres revenus, exemple : activité accessoire, revenu locatif détaillé, etc
- le jugement de divorce
- les contrats de leasing et/ou de crédit en cours

**Le bien immobilier**

- l'acte d'achat ou de la promesse de vente
- l'extrait du registre foncier complet du mois courant
- le plan cadastral ainsi que le plan de situation
- la police d'assurance incendie avec la calculation de l'établissement cantonal
- la police d'assurance bâtiment
- les plans d'ensemble et de construction en format A4 uniquement
- le rapport d'expertise et photos du bien (salle de bain, cuisine, chambres...) (intérieurs et extérieurs minimum 5 de chaque)
- le descriptif de construction pour un bien neuf
- le devis des travaux à financer s'il y a lieu
- la liste des plus-values signée par l'architecte ou l'entreprise générale
- état locatif actuel pour objet de rendement

**Au surplus des documents du bien immobilier pour les PPE**

- le règlement de la PPE
- l'acte de fondation de la PPE
- surface habitable nette (copie des plans)

**Au surplus des documents du bien immobilier pour les crédits de construction**

- la demande de permis de construire ainsi que le permis
- le contrat d'entreprise générale ou d'architecte et conditions générales signées
- le descriptif de la construction (document que doit vous fournir l'entrepreneur ou l'architecte signé)
- plan détaillé des coûts de construction avec frais annexes
- copie des devis, si existants
- copie de l'assurance construction (à demander à l'entreprise générale ou à l'architecte)
- liste des artisans (si mandat d'architecte)

**Au surplus des documents du bien immobilier pour un rachat de prêt**

- le contrat de prêt hypothécaire et les conditions générales du contrat de prêt
- dernier relevé hypothécaire

**Au surplus des documents du bien immobilier pour une consolidation / rénovation**

- le décompte final de construction
- l'extrait du compte de construction
- l'attestation de paiements des maîtres d'état (à fournir par l'architecte ou l'entreprise générale)

**Nous traiterons votre demande dès réception de tous les documents.**